

## 3 minutes pour garder l'orthophonie en mémoire

### Article 1

Le concours « **3 minutes pour garder l'orthophonie en mémoire** » est organisé par la Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie (FNEO), c/o La FAGE, 5 rue Frédéric Lemaître, 75020 PARIS.

### Article 2

Sont autorisés à concourir les étudiants en orthophonie diplômés en 2014 ou qui devraient être diplômés en 2015, issus des 18 centres de formation que la FNEO représente. Les étudiants peuvent concourir seuls, à deux ou à trois selon la façon dont ils ont réalisé leur mémoire. La participation est gratuite.

### Article 3

Par la soumission d'une candidature, les candidats acceptent les termes du présent règlement.

### Article 4

Pour concourir, les candidats devront se préinscrire avant le 31 juillet 2015 sur le site de la FNEO. Ils devront ensuite faire parvenir à la FNEO leur vidéo de 3 minutes maximum, au format 16:9 (qualité minimale 960x540), avant le 31 août 2015. La proposition devra respecter le cahier des charges suivant :

- être didactique et compréhensible par le grand public,
- présenter une étude menée dans le cadre du mémoire de fin d'étude du ou des candidats,
- montrer l'apport de leur étude pour la profession et/ou les patients.

### Article 5

Les candidats autorisent la FNEO à diffuser et exploiter leur vidéo à des fins non-commerciales.

### Article 6

Trois lauréats (premier prix, deuxième prix et troisième prix) seront désignés par un jury dont la composition est la suivante :

- 1 étudiant en orthophonie

- 1 étudiant issu d'une filière paramédicale autre que l'orthophonie
- 1 étudiant issu d'une filière hors santé
- 1 représentant des lycéens
- 1 orthophoniste
- 1 orthophoniste chercheur représentant l'UNADREO
- 1 professionnel en dehors du champ de la santé
- 1 médecin généraliste
- 1 « membre invité »

Le jury sera présidé par le vice-président de la FNEO en charge de la recherche. Il n'aura pas le droit de vote mais aura pour rôle d'animer les délibérations et de trancher si la situation l'exige.

### Article 7

Un « prix du public » sera remis à la candidature qui aura été la plus plébiscitée par les internautes lors d'un vote en ligne qu'organiserait la FNEO. Un candidat ne peut obtenir un prix du jury et le prix du public.

### Articles 8

Les quatre gagnants se verront remettre leurs prix lors du 13<sup>ème</sup> Congrès National des Etudiants en Orthophonie, en novembre 2015 à Lille, et se verront remettre une invitation au Gala National des Etudiants en Orthophonie ainsi que les lots qui leur auront été attribués.

### Article 9

En cas de trop forte participation (11 candidatures ou plus), une pré-sélection de 10 vidéos sera effectuée par le bureau national (BN) de la FNEO, avant présentation au jury. Le BN veillera à ce que la sélection donne un aperçu aussi large que possible de l'orthophonie et de la formation initiale, et prendra en compte les critères suivants :

- Accessibilité de la vidéo au grand public
- Pertinence de la problématique et de sa présentation
- Originalité de la vidéo

## Contacts

Sophie Boury  
Présidente  
[presidente.fneo@gmail.com](mailto:presidente.fneo@gmail.com)  
06 48 17 10 48

Nicolas Petit  
Vice-président en charge de la recherche  
[vp.recherche.fneo@gmail.com](mailto:vp.recherche.fneo@gmail.com)  
06 82 60 84 85